

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

MEMORIAL

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 433**8 août 1997****SOMMAIRE**

African Trade and Industrial Development Holding S.A., Luxembourg	page 20745	Global Security S.A., Luxembourg	20754
Ahorn Investment Holding S.A., Luxembourg	20745	Golf Immo S.A., Luxembourg	20768
A.I.L.E., Association I.A.E., Luxembourg, A.s.b.l., Luxbg	20741	Göta Re S.A., Luxembourg	20767
Arabella S.A., Luxembourg	20745	Grassetto International S.A., Luxembourg	20767
Aravis Investissements S.A., Luxembourg	20746	Handersen, Clive & Assoc. H.S.A.	20750, 20751
Athena Advisory S.A.H., Luxembourg	20746	Harlux, S.à r.l., Luxembourg	20768
Athena II Advisory S.A., Luxembourg	20746	Harmony Gold Finance Luxembourg S.A., Luxbg	20768
Banca Popolare Dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A., Luxembourg	20745	HCA International Real Estate Participations, S.à r.l.	20769
Bank Handlowy International S.A. Luxembourg, Luxbg	20746	Hedgocrown Holding S.A., Luxembourg	20769
Banque Banespa International S.A., Luxembourg	20748	Henicado S.A., Luxembourg	20767
Batelec S.A., Foetz	20747	ICOPA, Itinéraires pour la Coopération et de Partenariat, A.s.b.l., Luxembourg	20743
Baticlos S.A., Luxembourg	20751	IEMAM-Indosuez Emerging Markets Asset Management S.A., Luxembourg	20769, 20771
Baycross Europe S.A., Luxembourg	20748	Imprimerie Joseph Beffort, S.e.n.c.	20766
Bond Security, Sicav, Luxembourg	20748	Inter Republic Holdings S.A., Luxembourg	20771
Carennac Investissements S.A., Luxembourg 20763,	20764	Interspar Verwaltungsgesellschaft S.A., Luxembourg	20771
Centramat, S.à r.l., Dommeldange	20749	Isocelis Investissements S.A., Luxembourg	20772
Cepikes S.A., Luxembourg	20749	Isopipe International S.A., Luxembourg	20772
Chatel Holding S.A., Luxembourg	20750	Italia 94 S.A.H., Luxembourg	20757
CH International Investment S.A., Luxembourg	20749	IT-Plus Holding S.A., Luxembourg	20773
Cocteau S.A.H., Luxembourg	20750	Lambsdorff Investments S.A., Luxembourg	20773
Codesca S.A.H., Luxembourg	20749	Larapermo Invest S.A., Luxembourg	20773
Comeci Holding S.A., Luxembourg	20750, 20752	L & N, S.à r.l., Bettembourg	20773
Compagnie Financière d'Echternach S.A., Luxbg	20750	Location Informatique Luxembourg, S.à r.l., Luxbg ..	20773
Comprolin Invest S.A., Luxembourg	20751	Logistec Engineering S.A., Luxembourg	20772
Credis Commodity Fund Management Company, Luxembourg	20751	Luxcash Advisory S.A., Luxembourg	20774
Credis Forex Fund Management Company, Luxbg ..	20752	Marketing & Finance S.A., Luxembourg	20775
Credis Money Market Fund Management Company, Luxembourg	20752	Matchline Investment Holding S.A., Luxembourg ..	20775
CS First Boston Portfolio Management S.A., Luxbg ..	20753	Matimmo S.A., Luxembourg	20775
Deloitte Pim Goldby, S.à r.l., Luxembourg	20752	Meatpackers Investment S.A., Luxembourg	20776
Deotexis International S.A., Luxembourg	20758, 20759	Memogest Holding S.A., Luxembourg	20776, 20777
Deulagen Internazional Gesellschaften S.A., Luxbg ..	20753	Metacom, S.à r.l., Mamer/Holzem	20778
Douros, S.à r.l., Luxembourg	20753	N.C.C., S.à r.l., Bertrange	20778
East-West United Bank S.A., Luxembourg	20753	Neri Investissements S.A., Luxembourg	20777
Ege Seramik Trading Holding S.A., Luxembourg	20754	Newtown Holding S.A., Luxembourg	20779
Elati Holding S.A., Luxembourg	20754	Orientrade Ltd, G.m.b.H., Luxembourg	20775
Erlen Holding S.A., Luxembourg	20754	Oriflame Eastern Europe S.A.H., Luxembourg 20779,	20781
Ets. Robert Leger, S.à r.l., Fentange	20754	Overseas Management Company (Luxembourg) S.à r.l., Luxembourg	20779
EU Multimedia Finance S.A., Château de Betzdorf ...	20755	Parus S.A., Luxembourg	20779
EU Multimedia S.A., Château de Betzdorf	20755	Paumarver S.A., Luxembourg	20774
Euresa Finances S.A., Luxembourg	20756	Pool Position S.A., Luxembourg	20781
Euresagest S.A., Luxembourg	20756	Presidential Partners S.A., Luxembourg	20781
Euro Immo Invest & Conseil S.A., Luxembourg	20756	Presta-Services, S.à r.l., Steinfort	20782
Fallson Holding S.A., Luxembourg	20757	Promotions C.T., S.à r.l., Esch-sur-Alzette	20738
Fiduciaire Auditlux, S.à r.l., Luxembourg	20758	Ramtin S.A., Luxembourg	20782
Fiduciaire Nationale, S.à r.l., Luxembourg	20758	Rofin S.A., Luxembourg	20782
Financière Invest S.A., Luxembourg	20756, 20757	Tex Style, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	20740
Finmedi Holding S.A., Luxembourg	20758	Vatem S.A., Luxembourg	20738
Flightbookers, S.à r.l., Luxembourg	20760, 20762	Witno Holdings S.A., Luxembourg	20738
Galerie de Bonnevoie, S.à r.l., Luxembourg	20760	World Trade and Advertising Services S.A., Luxbg ..	20738
Gamma Capital S.A.H., Luxembourg	20760	Ytter Design S.A., Mondorf-les-Bains	20746, 20747
Generalife S.A., Luxembourg	20765		
Giapa Investments S.A., Luxembourg	20765, 20766		

VATEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 18.487.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 52, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 1997

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 mai 1997

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Monsieur Claude Bassou administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 22 mai 1997.

Pour la société
Signature

(17755/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1997.

WITNO HOLDINGS S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 46.590.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1997.

WITNO HOLDINGS S.A.
Signature
Administrateur

(17758/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1997.

WORLD TRADE AND ADVERTISING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 25.032.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 52, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 1997.

Pour la société
WORLD TRADE AND ADVERTISING SERVICES S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(17759/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 1997.

PROMOTIONS C.T., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 120, rue de l'Alzette.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jean Calvi, employé privé, demeurant à L-4153 Esch-sur-Alzette, 6, rue Saint Jean;
- 2) Monsieur Romain Thiel, maître peintre-décorateur, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 5, rue Bechel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PROMOTIONS C.T., S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, en vertu d'une décision unanime des associés.

Art. 3. La société a pour objet, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, la mise en valeur par tous moyens de tous biens immobiliers, notamment la promotion immobilière, ainsi que toutes autres activités de la branche se rattachant directement ou indirectement à son objet social. La société pourra créer des filiales et succursales dans tout le Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours moyennant un préavis à donner par lettre recommandée à la poste à ses coassociés.

Les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Faute d'user de ce droit de préférence pendant la période de dénonciation prenant fin le trente et un décembre de l'année en cours, la société sera mise en liquidation.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par:

1) Monsieur Jean Calvi, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, deux cent cinquante parts sociales . . .	250
2) Monsieur Romain Thiel, maître peintre-décorateur, demeurant à Bettange-sur-Mess, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Aucun des associés ne pourra céder ses droits dans la société sans le consentement de ses coassociés. Entre associés toutefois les parts sont librement cessibles.

Art. 10. Chaque associé pourra verser des sommes en compte courant dans la caisse de la société. Ces sommes produiront un intérêt, dont les conditions seront déterminées par les associés.

Aucun des associés ne pourra effectuer le retrait de sommes sans en avoir donné un préavis de six mois à l'avance et par lettre recommandée à la société.

Art. 11. Chaque année au trente et un décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 12. Le décès de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société, les héritiers et légataires de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 14. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1997.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à trente mille francs (30.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- I. - Est nommé gérant administratif Monsieur Jean Calvi, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.
- II. - Est nommé gérant technique Monsieur Romain Thiel, maître peintre-décorateur, demeurant à Bettange-sur-Mess.
- III. - La société sera en toutes circonstances valablement engagée par la signature conjointe de ses deux gérants, préqualifiés.
- IV. - L'adresse du siège social est fixée à L-4010 Esch-sur-Alzette, 120, rue de l'Alzette.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Thiel, J. Calvi, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mai 1997, vol. 832, fol. 55, case 3. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 mai 1997.

F. Kessler.

(17772/219/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

TEX STYLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 41-43, rue de la Libération.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le sept mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1. M. Philippe Soudant, intermédiaire commercial, demeurant à 6887 Straimont (Belgique);
2. M. Christian Soudant, expert comptable et fiscal, demeurant à 6230 Obaix (Belgique), ici représenté par M. Philippe Soudant, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Obaix le six mai mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept;
3. M. Christophe Fresing, employé de banque, demeurant à 6887 Saint-Medard (Belgique), ici représenté par M. Philippe Soudant, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Saint-Medrad le six mai mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et par le noatire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présents une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de TEX STYLE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de gros et de détail, pour tous secteurs économiques, dans le domaine du textile et des vêtements professionnels, uniformes et autres habillements, tous articles de sécurité destinés à protéger la personne, tous articles annexes et connexes tels que gants, chaussures, lunettes et autres fournitures accessoires, sans que cette liste ne soit limitative.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000) chacune.

Des parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1. Monsieur Philippe Soudant	350
2. Monsieur Christian Soudant	145
3. Monsieur Christophe Fresing	5
Total: cinq cents parts sociales	500

La somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre les associés ou leurs héritiers.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission de parts pour cause de mort, les associés se soumettent aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

De même pour l'évaluation des parts sociales en cas de cession, les associés se soumettent l'article 189 précité.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants. La société est valablement engagée par la signature du ou des gérants.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre les associés survivants et les héritiers légaux de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dénonciation, la société sera dissoute conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la société et finira le 31 décembre 1997.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de trente mille francs.

Assemblée des associés

Et, à l'instant, les associés, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des gérants est fixé à un. Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Philippe Soudant, prénommé. La société sera valablement engagée par la seule signature du gérant.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé à L-4061 Esch-sur-Alzette, 41-43, rue de la Libération.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait que l'exploitation du commerce prévu dans le présent acte requiert l'attribution d'une autorisation d'établissement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue connue aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Soudant, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 1997, vol. 832, fol. 71, case 3. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 mai 1997.

G. d'Huart.

(17773/207/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

A.I.L.E., ASSOCIATION I.A.E. LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg, 13, rue de Bragance.

STATUTS

Titre I^{er}. Dénomination, siège, durée et objet en vue duquel elle est formée

- 1) L'association est dénommée A.I.L.E.
- 2) Cette A.s.b.l. a pour but le développement de la formation et de la recherche en sciences de gestion de l'antenne au Grand Duché du Luxembourg de l'I.A.E. de Nancy.
- 3) D'entretenir et d'établir des relations techniques, scientifiques, pédagogiques, culturelles et économiques entre toutes les sociétés, industries et organismes privés ou publics qui solliciteront les prestations de cette A.s.b.l. de même qu'avec toutes les autres associations semblables dans le monde.
- 4) A cet effet, l'association assurera des actions de formation et de promotion prévues d'une part par la loi luxembourgeoise et par les autres pays de l'U.E.
- 5) Le siège de cette l'A.s.b.l. est provisoirement fixé à Luxembourg, 13, rue de Bragance. Les fichiers étudiants y seront tenus à jour avec l'aide matérielle de l'I.A.E. de Nancy.
- 6) La durée de cette A.s.b.l. est illimitée.

Titre II. Moyens d'actions et buts

- 1) Les moyens d'action de cette association sont l'organisation matérielle et l'application pédagogique, intellectuelle et sociale de conférences, cours, expositions, et débats sur tous les problèmes théoriques et pratiques concernant les différents aspects de la formation DESS C.A.A.E. et les intérêts des membres.
- 2) Par l'utilisation et la mise en oeuvre de moyens pédagogiques, culturels et technologiques nécessaires à l'organisation et à la mise en place du suivi des nouvelles promotions en vue de leur fournir toute l'assistance nécessaire avant, pendant, et après le cursus.
- 3) Ces actions d'organisation prévoient aussi la conception, la réalisation pratique, la publication et la diffusion de support de cours, articles, comptes-rendus se rapportant au cours de formation dispensés, conférences, et réunions de travail.
- 4) La collaboration active avec toutes les associations et organismes professionnels, privés ou publics et d'autres I.A.E. en France et dans le monde.

Titre III. Membres: conditions d'accès et de sortie, cotisations

- 1) L'association se compose des membres fondateurs, bienfaiteurs, adhérents et d'honneur. Ces derniers doivent être présentés par 2 anciens membres de l'A.s.b.l. et être agréés par le conseil d'administration.

2) Les personnes morales légalement constituées ou autres associations travaillant en relation avec l'A.s.b.l. peuvent, à leur demande écrite, être membres bienfaiteurs, mais n'ont droit qu'à voix consultative lors de l'assemblée générale.

3) Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le conseil d'administration. Les membres d'honneurs n'ont que voix consultative lors de l'assemblée générale.

4) Les cotisations annuelles minimales des membres pour l'année 1997 sont fixées à:

- 5000,- LUF pour les membres bienfaiteurs,
- 2000,- LUF pour les membres adhérents.

5) A tout moment, chaque membre de l'association peut se retirer sur simple demande écrite, aucune indemnité ne peut lui être réclamée et aucun remboursement de cotisation ne peut avoir lieu.

Titre IV. Fonctionnement de l'assemblée générale, rôles des administrateurs

1) Aucun des membres de cette association ne peut recevoir un salaire en raison des fonctions qui lui sont confiées.

2) L'assemblée générale (A.G.) est constituée de tous les membres adhérents de l'association.

3) Cette dernière se réunit normalement 1 fois par an, ou à la demande de 50% de ses membres, avec convocation verbale ou/et écrite. Son ordre du jour est arrêté par le conseil d'administration à 1/3 des membres du conseil d'administration.

4) L'assemblée générale entend d'une part les rapports du conseil d'administration sur la gestion, les orientations, la situation pédagogique de l'association et d'autre part le rapport du trésorier sur la situation financière. Elle approuve le rapport pédagogique, les comptes de l'exercice écoulé, délibère sur les questions à l'ordre du jour et pourvoit s'il y a lieu au renouvellement du conseil d'administration (dans certain cas, pour le bon déroulement des projets en cours, le bureau de direction est autorisé à prendre certaines résolutions d'ordre pédagogique et financier que le conseil d'administration entérinera par la suite).

5) Après la constitution de l'association il sera procédé à une assemblée générale extraordinaire qui élira les administrateurs. Dès leur nomination ceux-ci procéderont à l'élection du conseil d'administration.

6) La durée du mandat du conseil d'administration est fixée à 2 ans et est renouvelable. Les pouvoirs de chacun sont définis entre les membres ainsi nommés. Les membres du conseil d'administration ne sont aucunement rémunérés pour leur tâche mais peuvent percevoir des indemnités dans le cadre de leurs activités afin de couvrir tous leurs frais réels et faux frais (les montants sont approuvés tous les ans par l'assemblée générale).

7) Les décisions de grosses dépenses sont discutées par au moins 2 membres du Conseil. Néanmoins si l'engagement porte sur moins de 100.000,- LUF la signature du président ou du trésorier suffit. Pour les opérations bancaires ou C.C.P. la signature disjointe est autorisée en cas d'impossibilité majeure de signature du président ou du trésorier. Dans ce cas, le vice-président et vice-trésorier pourront effectuer les opérations nécessaires avec l'autorisation écrite du président et/ou du trésorier.

8) Il est tenu à ce jour une comptabilité denier par recettes et par dépenses et, à cet effet, un trésorier faisant partie du conseil d'administration est donc désigné.

9) L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

10) L'association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le président ou tout autre membre du conseil d'administration spécialement désigné pour cette circonstance. Le représentant doit jouir du plein exercice de ces droits civils.

11) Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux acquisitions, échanges, aliénations des immeubles nécessaires aux buts poursuivis par l'association, emprunts, hypothèques, baux excédant 9 ans doivent être soumis à l'Assemblée Générale.

12) Une délibération est nécessaire pour les sujets suivants:

- modifications importantes des statuts,
- nomination et révocation des administrateurs,
- approbation des budgets,
- comptes de dissolution de l'association.

Titre V. Dispositions particulières, modification des statuts, dissolution, dispositions finales

1) Les statuts, sur proposition du conseil d'administration ou du bureau, peuvent être modifiés à tout moment après délibération de l'assemblée générale qui doit se composer au moins d'1/4 des membres inscrits présents ou représentés. Toute modification aux présents statuts sera publiée dans le mois qui suit aux annexes du Memorial.

2) L'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association est convoquée spécialement à cet effet et doit comprendre au moins la moitié +1 des membres présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint l'Assemblée générale est convoquée 15 jours plus tard, et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre de présents.

3) En cas de dissolution, cette assemblée générale décidera d'un actif éventuel conformément à la loi. Elle assignera cet actif à une ou plusieurs organisations analogues publiques ou reconnue d'utilité publique.

4) Cette dissolution fera l'objet d'une déclaration au greffe du tribunal.

Luxembourg, le 12 mai 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1997, vol. 492, fol. 42, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

**ICOPA, ITINERAIRES POUR LA COOPERATION ET LE PARTENARIAT, A.s.b.l.,
Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.

—
STATUTS

Entre les soussigné(e)s:

- Monsieur Biver Aly, employé, demeurant à L-4985 Sanem 38A, rue d'Esch,
- Monsieur Cadé Jos, curé, demeurant à L-8071 Bertrange 25, Cité Riedgen,
- Monsieur Dominicy Julien, retraité, demeurant à L-4382 Ehlerange, 110, rue de Sanem,
- Monsieur Jos Freylinger, employé demeurant à L-4649 Oberkorn, 10, rue Prommenschenkel,
- Monsieur Schmit Edouard dit Buby, retraité, demeurant à L-3233 Bettembourg, 18, rue de l'école, tous de nationalité luxembourgeoise ainsi que
- Madame Rosetta Paganotti-De Bernardi, employée, demeurant à L-4024 Esch-sur-Alzette, 269, route de Belval, de nationalité italienne,

et ceux qui seront admis par la suite, il est crée une association sans but lucratif qui sera régie par la loi du 4 mars 1994 portant modification de la loi du 21 avril 1928 et celle du 4 mars 1994 sur les associations et les fondations sans but lucratif ainsi que par les statuts ci-après:

1. Dénomination - Siège - Objet et durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination ITINERAIRES POUR LA COOPERATION ET LE PARTENARIAT (ICOPA), association sans but lucratif.

Art. 2. Le siège de l'association est établi à Luxembourg-Ville, 5, avenue Marie Thérèse. Il peut être transféré dans une autre localité du Grand Duché par décision de l'assemblée générale.

Art. 3. L'association a pour objets:

- d'initier, de soutenir et d'encadrer des projets de développement socio-économiques et culturels en faveur de personnes vivant au Grand Duché de Luxembourg, dans les pays de développement ou en voie d'industrialisation.
- d'initier et développer des projets en faveur de personnes vivant en précarité, ou en chômage au Grand-Duché de Luxembourg
- établir un service d'information de sensibilisation, de formation et de publication au service des buts précités.
- organiser des manifestations dans le but de sensibiliser le grand public aux questions de l'économie mondiale et des problèmes liés aux structures locales des populations en développement ou en voie de marginalisation.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée indéterminée.

2. Membres - Admission - Démission - Exclusion - Cotisation

Art. 5. Le nombre des associés n'est pas limité, le nombre minimal est fixé à trois.

Art. 6. L'association se compose:

- a) de membres actifs,
- b) de membres d'honneur.

Art. 7. Celui qui désire devenir membre actif de l'association en fait la demande au conseil d'administration qui en décide. En cas d'égalité de voix, celle du président est prépondérante. Le conseil d'administration peut nommer membre d'honneur toute personne physique ou morale ayant rendu des services ou fait des dons à l'association.

Les membres d'honneur sont convoqués également aux assemblées générales sans bénéficier cependant de l'électorat actif et passif.

Art. 8. La qualité de membre se perd:

- a) par démission écrite parvenue au conseil d'administration;
- b) par non-paiement de la cotisation avant la tenue de l'assemblée générale qui clôture l'année sociale en question;
- c) par l'exclusion prononcée sur demande du conseil d'administration par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres actifs présents pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave. Le membre exclu n'a aucun droit sur le fonds social.

Art. 9. Le montant de la cotisation annuelle des membres actifs est fixé chaque année par l'assemblée générale. Il ne pourra pas dépasser 300,- LUF sur base de l'index cent.

3. Année sociale - Administration

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation à cette règle la première année sociale commence le jour de la signature des présents statuts et finira le 31 décembre suivant.

Art. 11. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins et de 13 au plus.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale pour trois ans; leur mandat est renouvelable. En cas de vacance d'un poste d'administrateur entre deux assemblées générales, le conseil d'administration peut pourvoir au remplacement sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration désigne son bureau composé d'un président, d'un ou deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier, d'un ou deux trésoriers adjoints, et d'une personne s'occupant des relations publiques.

Une même personne peut cumuler plusieurs de ces fonctions.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige et au moins trois fois par an sur convocation de son président, d'un autre membre du bureau délégué à cette fin ou d'un tiers des administrateurs. Le conseil d'administration peut admettre à ses réunions d'autres personnes avec voix consultative. Les convocations doivent être envoyées à chaque administrateur au moins une semaine avant la date de la réunion.

Art. 14. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus dans la gestion de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il a dans sa compétence tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les administrateurs présents. En cas de partage, la voix de celui qui préside est prépondérante. Les décisions sont consignées dans un procès-verbal signé par le président et le secrétaire.

Art. 15. Le conseil d'administration peut charger son bureau de l'expédition des affaires courantes et il désigne les personnes dont les signatures engagent valablement l'association envers les tiers.

4. Assemblées générales

Art. 16. Sont réservées à la compétence de l'assemblée générale:

- a) la nomination et la révocation des administrateurs et du commissaire aux comptes;
- b) l'approbation des budgets et comptes;
- c) la fixation de la cotisation annuelle;
- d) l'exclusion des membres;
- e) les modifications des statuts;
- f) la dissolution volontaire de l'association et l'affectation de son patrimoine;
- g) toutes les décisions dépassant les limites des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au conseil d'administration.

Art. 17. L'assemblée générale ordinaire a lieu au courant du premier trimestre de chaque année. Le conseil d'administration en fixe la date et l'ordre du jour.

Art. 18. Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il le juge utile ou nécessaire. A la suite d'une demande écrite de la part d'un cinquième des membres actifs le conseil d'administration doit dans le délai d'un mois convoquer une assemblée générale extraordinaire et porter à son ordre du jour le motif de la demande.

Art. 19. Toute convocation à l'assemblée générale est portée à la connaissance des membres au moins 10 jours avant la date fixée. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation.

Art. 20. L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres actifs présents et ses décisions sont prises à la majorité des voix des membres actifs présents sauf dans les cas où la loi ou les statuts le prévoient autrement. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale. En cas de parité des voix, celle du président de l'assemblée est prépondérante.

Art. 21. Toute décision de l'assemblée générale fait l'objet d'un procès-verbal portant la signature du président ou de son remplaçant et du secrétaire et est transmis pour information à tous les membres. Toute modification des statuts doit se faire en conformité des dispositions de l'article 8 la loi du 4 mars 1994 portant modification de la loi du 21 avril 1928 et celle du 4 mars 1994 sur les associations et les fondations sans but lucratif et doit être publiée dans le mois de sa date aux annexes du Mémorial. La même publication doit être faite en cas de nomination, démission, ou révocation d'administrateurs ou du commissaire aux comptes.

Art. 22. Chaque année à la date du 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 1997 les comptes de l'exercice écoulé sont arrêtés et le budget du prochain exercice est dressé. L'un et l'autre sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Les comptes et les pièces à l'appui sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale.

5. Dispositions générales

Art. 23. L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution que si les deux tiers des membres actifs sont présents sinon il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres actifs présents.

La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres actifs présents. En cas de dissolution de l'association l'actif subsistant après extinction du passif sera versé à une ou plusieurs associations ou oeuvres similaires choisies par l'assemblée générale.

Assemblée générale

Art. 24. Les cas non prévus par les présents statuts sont réglés par les dispositions de la loi du 4 mars 1994 portant modification de la loi du 21 avril 1928 et celle du 4 mars 1994 sur les associations et les fondations sans but lucratif. Fait et signé en quatre exemplaires originaux à Luxembourg le 14 mai 1997

Ensuite les associés préqualifiés se sont réunis en assemblée générale et ont désigné les associés suivants pour faire partie du conseil d'administration pour une durée de trois ans: les Messieurs Biver Aly, Cadé Jos, Dominicy Julien, Jos Freylinger, Schmit Buby ainsi que Madame Rosetta Paganotti-De Bernardi

- Ont été nommés commissaires aux comptes pour une durée de trois ans:

Messieurs Marco Hahn et Virgilio Paganotti

- La cotisation pour l'année 1997 a été fixée à 500,- LUF par personne.

Signé: A. Biver, J. Cadé, J. Dominicy, J. Freylinger, R. Paganotti-De Bernardi, B. Schmit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 55, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

AFRICAN TRADE AND INDUSTRIAL DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 22.291.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 25 janvier 1985.

—

Les bilans et les annexes établis au 30 novembre 1992, 30 novembre 1993, 30 novembre 1994, 30 novembre 1995 et 30 novembre 1996, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 492, fol. 61, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

A partir du 31 décembre 1996, la composition du conseil d'administration est la suivante:

- Maître Pierre Berna, avocat, demeurant à Luxembourg, président;
- Madame Linda Rudewig, licenciée en lettres, demeurant à Rippig;
- Madame Chantal Leclerc, employée privée, demeurant à Rodemack (F).

A été nommé commissaire à partir de cette date:

- Monsieur Jean Thyssen, comptable, demeurant à Junglinster

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale de 2001.

Le siège social de la société a été transféré à partir du 31 décembre 1996 à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFRICAN TRADE AND INDUSTRIAL
DEVELOPMENT HOLDING S.A.

Signatures

(17776/255/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

AHORN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 52.714.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 492, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1997.

P. J. Milne.

(17777/512/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

ARABELLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 49.756.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 novembre 1996 que Monsieur Werner Schick a démissionné de ses fonctions d'Administrateur.

Luxembourg, le 20 mai 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 492, fol. 56, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17778/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

**BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.161.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 492, fol. 60, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1997.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA
(EUROPE) INTERNATIONAL S.A.

Signature

(17784/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

ARAVIS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 28.563.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 avril 1997

Le siège social est transféré au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet à partir du 2 mai 1997.

Pour extrait
B. Georis

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 46, case 11. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17779/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1996.

ATHENA ADVISORY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre Dame.
R. C. Luxembourg B 47.020.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 497, fol. 61, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1997.

Signature.

(17782/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

ATHENA II ADVISORY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre Dame.
R. C. Luxembourg B 47.418.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 492, fol. 61, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1997.

Signature.

(17783/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

BANK HANDLOWY INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 16.740.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 492, fol. 57, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1997.

BANK HANDLOWY INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG

Signatures

(17785/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

**YTTER DESIGN, Société Anonyme,
(anc. ARS-MOBI S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente avril.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARS-MOBI S.A., avec siège social à Bettembourg, constituée originellement sous la dénomination de CHRISTIE'S suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 novembre 1991, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 218 du 23 mai 1992 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 11 octobre 1995, publié au Mémorial Recueil C numéro 657 du 27 décembre 1995.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Christiane Montenach, commerçante, demeurant à Mondorf-les-Bains.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Claude Merjai, conseiller fiscal, demeurant à Pontpierre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Karin Wagner, employée privée, demeurant à Mondercange.

Le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), sont dûment représentées à la présente

assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de la dénomination de la société de ARS-MOBI S.A. en YTTER DESIGN et modification subséquente du premier alinéa de l'article premier des statuts.

2) Transfert du siège social de la société de Bettembourg à Mondorf-les-Bains, 14, avenue des Bains, et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

3) Acceptation de la démission de Monsieur Ewald Heinen et de Monsieur Thierry Delles en tant qu'administrateurs et de Monsieur Werner Musch en tant que commissaire aux comptes de la société.

4) Nomination de deux nouveaux administrateurs et d'un nouveau commissaire aux comptes de la société.

5) Renouvellement du mandat de Madame Christiane Montenach en tant qu'administrateur de la société.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de ARS-MOBI S.A. en YTTER DESIGN, de sorte que le premier alinéa de l'article premier des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de YTTER DESIGN.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de ladite société de Bettembourg à L-5610 Mondorf-les-Bains, 14, avenue des Bains et de modifier, en conséquence, le deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Ewald Heinen et de Monsieur Thierry Delles en tant qu'administrateurs et de Monsieur Werner Musch en tant que commissaire aux comptes de la société et leur accorde pleine et entière décharge de leur mandat.

Ils nomment comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Jean-Claude Merjai, conseiller fiscal, demeurant à L-4398 Pontpierre, Am Armschlag 7; et

- Monsieur Winfried Hentschel, commerçant, demeurant à D-27356 Rotenburg, Verdener Strasse 34.

Ils décident de renouveler le mandat de Madame Christiane Montenach, préqualifiée, en tant qu'administrateur de la société.

Ils nomment comme nouveau commissaire aux comptes:

- Monsieur Guy Gruber, employé privé, demeurant à L-4486 Soleuvre, 8, rue Robert Schuman.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1999.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Montenach, J.-C. Merjai, K. Rollinger, Fr. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mai 1997, vol. 832, fol. 55, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 mai 1997.

M. Ries.

(17780/219/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

YTTER DESIGN, Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 mai 1997.

F. Kessler.

(17781/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

BATELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Foetz.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 mai 1997.

G. d'Huart.

(17788/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

BANQUE BANESPA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.351.

Suite à sa réunion du 12 mai 1997, le Conseil d'Administration a promu Monsieur Manoj Narain à la fonction de Contrôleur et lui a octroyé une signature A.

Aux fins de publication au Mémorial et modification au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Luxembourg, le 20 mai 1997.

H. Rocholli
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 53, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17786/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

BANQUE BANESPA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.351.

*Signatures autorisées:**Conseil d'administration*

Arthur Campos Tavares, Président	Signatures A
Elcio Luis Romão	Signatures A
Hélvio Rocholli	Signatures A
Nilton Habermann	Signatures A
Ivo Costenaro	Signatures A

Direction

Elcio Luiz Romão, Managing Director	Signature A
Hélvio Rocholli, Director	Signature A

Chefs de Service

Manoj Narain, Contrôleur	Signature A
Marie-Claire Milenkovic, Int'l Department Officer	Signature B

Aux fins de modification au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Luxembourg, le 20 mai 1997.

Pour la BANQUE BANESPA INTERNATIONAL S.A.
H. Rocholli M. Narain

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 53, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17787/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

BAYCROSS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.292.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 avril 1997

Le siège social est transféré au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet à partir du 2 mai 1997.

Pour extrait
B. Georis

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 46, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17790/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

BOND SECURITY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.553.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 50, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1997.

N. Gaillard M. Parisis
O.P.C.V.M. Administration Fondé de Pouvoir
ALCOR BANK LUXEMBOURG S.A.

(17791/701/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

CENTRAMAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2214 Dommeldange, 3, rue Nennig.
R. C. Luxembourg B 19.029.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1997, vol. 492, fol. 19, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dommeldange, le 21 mai 1997.

Signature.

(17792/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

CEPIKES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 139, rue de Hamm.

Assemblée générale extraordinaire du 13 mai 1997

Sont présents les actionnaires suivants:

Cenciarini Patrick;

Pillaert Véronique;

Kesteloot Ferry.

Ordre du jour:

Transfert du siège social.

Délibération:

A l'unanimité, l'assemblée décide :

de transférer le siège social au 139, rue de Hamm à L-1713 Luxembourg à partir de ce 12 mai 1997.

Elle charge le conseil d'administration de l'exécution de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et après lecture, le bureau signe le présent procès-verbal.

Le Bureau

F. Kesteloot V. Pillaert P. Cenciarini

Enregistré à Mersch, le 15 mai 1997, vol. 122, fol. 90, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Kerger.

(17793/228/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

CH INTERNATIONAL INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

Par décisions du Conseil d'Administration prises le 1^{er} mai 1997:

- M. Mahmut Ceylan, Président de BANK KAPITAL T.A.S., TK-Esentepe/Istamboul, a été nommé Président du Conseil d'Administration,

- M. Turan Ceylan, Directeur de BANK KAPITAL T.A.S., TK-Esentepe/Istamboul, a été nommé administrateur-délégué chargé de la gestion journalière, ainsi que de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion.

By decisions of the Board of Directors passed on May 1st, 1997:

- Mr Mahmut Ceylan, Chairman of BANK KAPITAL T.S.A., TK-Esentepe/Istambul, was appointed Chairman of the Board,

- Mr Turan Ceylan, Manager of BANK KAPITAL T.A.S., TK-Esentepe/Istambul, was appointed Managing Director in charge of the daily management and of the representation of the Company with regard to said management.

Luxembourg, le 5 mai 1997/May 5th, 1997.

Pour avis sincère et conforme/Certified true notice

Pour/For CH INTERNATIONAL INVESTMENT S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1997, vol. 492, fol. 38, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17794/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

CODESCA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 11.545.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 492, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour la Société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.

Signature

(17797/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

CHATEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 47.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 492, fol. 56, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

L'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 décembre 1996 à Luxembourg, après avoir donné décharge aux précédents commissaires aux comptes et administrateurs, a nommé comme administrateurs, Madame Mary Kaplan, Messieurs Lazare Kaplan et Jean-François Ott.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 1997.

Signature.

(17795/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

COCTEAU S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 50.275.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 492, fol. 61, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1997.

Signature.

(17796/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

COMECI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.467.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 52, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 1997.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(17798/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

COMPAGNIE FINANCIERE D'ECHTERNACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 14.187.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 54, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1997.

Signature.

(17799/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

HANDERSEN, CLIVE & ASSOC. H.S.A.

Herr A. Koch kündigt das Domizilverhältnis der Gesellschaft mit Wirkung zum 15. Mai 1997.

Am 15. Mai 1997.

A. Koch.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 48, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17847/567/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

HANDERSEN, CLIVE & ASSOC. H.S.A.

Herr V. Ascani legt sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 15. Mai 1997 nieder.

Am 15. Mai 1997.

V. Ascani.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 48, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17848/567/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

HANDERSEN, CLIVE & ASSOC. H.S.A.

Herr L. Ascani legt sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 15. Mai 1997 nieder.
Am 15. Mai 1997. L. Ascani.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 48, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17849/567/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

HANDERSEN, CLIVE & ASSOC. H.S.A.

Herr A. Koch legt sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 15. Mai 1997 nieder.
Am 15. Mai 1997. A. Koch.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 48, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17850/567/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

HANDERSEN, CLIVE & ASSOC. H.S.A.

Herr L. Graas legt sein Mandat als Prüfungskommissar der Gesellschaft mit Wirkung zum 15. Mai 1997 nieder.
Am 15. Mai 1997. L. Graas.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 48, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17851/567/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

BATICLOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 mai 1997.

G. d'Huart.

(17789/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

CREDIS COMMODITY FUND MANAGEMENT COMPANY.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 49.951.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 55, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1997.

Certifié sincère et conforme
CREDIS COMMODITY FUND
MANAGEMENT COMPANY

R. Melchers

Administrateur-Délégué

(17802/736/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

COMPROLIN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.859.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 1997

Le siège social est transféré au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet à partir du 2 mai 1997.

Pour extrait

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO

B. Georis

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 46, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17800/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

COMECI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.467.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 mai 1997
Résolution

L'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 1997 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Laurent Levaux, administrateur de sociétés, demeurant Theux (Belgique), président;
René Roger Dubruille, administrateur de sociétés, demeurant à Waterloo (Belgique), administrateur;
Jean-François Levaux, docteur en droit, demeurant à Liège (Belgique), administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, Luxembourg.

Pour extrait conforme
COMECI HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 52, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(17801/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

CREDIS FOREX FUND MANAGEMENT COMPANY.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 45.629.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 55, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1997.

Certifié sincère et conforme
CREDIS FOREX FUND
MANAGEMENT COMPANY
R. Melchers
Administrateur-Délégué

(17803/736/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

CREDIS MONEY MARKET FUND MANAGEMENT COMPANY.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 36.832.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 55, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1997.

Certifié sincère et conforme
CREDIS MONEY MARKET FUND
MANAGEMENT COMPANY
R. Melchers
Administrateur-Délégué

(17804/736/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

DELOITTE PIM GOLDBY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 36.331.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 492, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 1997.

Signature
Gérant

(17806/512/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

CS FIRST BOSTON PORTFOLIO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 40.874.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 55, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1997.

Certifié sincère et conforme
CS FIRST BOSTON PORTFOLIO
MANAGEMENT S.A.
R. Melchers
Administrateur-Délégué

(17805/736/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

DEULAGEN INTERNAZIONAL GESELLSCHAFTEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.506.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 1997

Le siège social est transféré au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet à partir du 2 mai 1997.

Pour extrait
WOOD, APPLETON, OLIVER & CO
B. Georis

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17809/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

DOUROS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
R. C. Luxembourg B 55.251.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Capellen, le 21 mai 1997, vol. 132, fol. 24, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1997.

DOUROS, S.à r.l.
Signature

(17811/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

EAST-WEST UNITED BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 12.049.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1997.

EAST-WEST UNITED BANK S.A.

(17812/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

EAST-WEST UNITED BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 12.049.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 16 mai 1997

L'Assemblée fixe le nombre d'Administrateurs à cinq. Elle reconduit le mandat de Madame T. de Planta et de Messieurs S.V. Pavlov, S.S. Rodionov, S.N. Ilioukhine et appelle Monsieur K. Loubentchenko.

Luxembourg, le 20 mai 1997.

Pour extrait conforme
S.S. Rodionov
Président

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 54, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17813/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

EGE SERAMIK TRADING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 42.795.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1997, vol. 492, fol. 14, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(17814/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

ELATI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.586.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 47, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1997.

Signature.

(17815/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

ERLEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.458.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 1997

Le siège social est transféré au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet à partir du 2 mai 1997.

Pour extrait
WOOD, APPLETON, OLIVER & CO
B. Georis

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 46, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17816/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

ETS. ROBERT LEGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5891 Fentange, 7, rue Pierre Weydert.
R. C. Luxembourg B 33.125.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(17817/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

GLOBAL SECURITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 59.061.

Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 6 mai 1997

En date du 6 mai 1997 à 10.00 heures du matin, les administrateurs de la société GLOBAL SECURITY S.A. se sont réunis en Conseil d'Administration sur la demande de M. Antonio Tavares et de M. Toussaint Leca, administrateurs.

Les administrateurs, MM. Tavares et Leca sont présents; M. Da Silveira Pinheiro vote par fax.

Etait à l'ordre du jour:

- 1) La conversion de la totalité des actions nominatives en actions au porteur.
- 2) Délégation du conseil d'administration en faveur de M. Antonio Tavares de tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière, et en particulier lui accorder le droit de signature unique sur les comptes.

Ces décisions ayant été acceptées à l'unanimité, la réunion du Conseil d'Administration est levée à 10.30 heures par décision du président.

Luxembourg, le 6 mai 1997.

M. A. Tavares M. T. Leca M. S. S. Da Silveira Pinheiro

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 55, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17842/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

EU MULTIMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Chateau de Betzdorf.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 1997, vol. 491, fol. 100, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1997.

R. Bausch
Administrateur

(17818/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

EU MULTIMEDIA S.A., Société Anonyme.

Registered office: Chateau de Betzdorf.

Annual General Meeting on March 17, 1997 at 12.30 p.m.

Here and now, EU MULTIMEDIA FINANCE S.A. and SOCIETE EUROPEENNE DES SATELITES S.A., representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice of the agenda, proceed to the Annual General Meeting.

Agenda:

- 1) Approval of the profit and loss account and balance sheet of the Company for the period from May 9th, 1996 to December 31st, 1996.
- 2) Approval of the report of the Auditors regarding the same period mentioned above.
- 3) Discharge of the Directors and Auditors in respect of the execution of their mandates to December 31st, 1996.
- 4) Decision on the continuation of the company's operation.
- 5) Statutory nomination of Auditors.

Resolutions:

Having verified that the meeting is regularly constituted, the following resolutions are adopted by unanimous vote:

- 1) The profit and loss account and balance sheet of the Company for the period from May 9th, 1996 to December 31st, 1996 is approved.
- 2) The report of the Auditors regarding the same period mentioned above is approved.
- 3) Discharge is given to the Directors and the Auditors.
- 4) As at December 31st, 1996 accumulated losses exceed half of the subscribed capital, in accordance with article 100 of the Luxembourg company law, the continuation of the company's operation is decided.
- 5) COMPAGNIE DE REVISION is confirmed as the Company's Auditor for a new one year term, until the next Annual General Meeting held in the year 1998.

There being no further item on the agenda, the meeting is closed at 13.00 p.m.

R. Bausch
Chairman of the Board

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 1997, vol. 491, fol. 100, case 3. – Reçu 500 francs.

(17819/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997. *Le Receveur (signé): Signature.*

EU MULTIMEDIA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Chateau de Betzdorf.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 1997, vol. 491, fol. 100, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1997.

Signature.

(17820/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

EU MULTIMEDIA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Chateau de Betzdorf.

Annual General Meeting on March 17th, 1997 at 12.30 p.m.

Here and now, SOCIETE EUROPEENNE DES SATELITES S.A., ANDERSEN MEDIA S.A., SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice of the agenda, proceed to the Annual General Meeting.

Agenda:

- 1) Approval of the profit and loss account and balance sheet of the Company for the period from May 9th, 1996 to December 31st, 1996.
- 2) Approval of the report of the Auditors regarding the same period mentioned above.
- 3) Discharge of the Directors and Auditors in respect of the execution of their mandates to December 31st, 1996.
- 4) Receiving and acting on statutory nomination of Auditors for a new term of one year.

Resolutions:

Having verified that the meeting is regularly constituted, the following resolutions are adopted by unanimous vote:

- 1) The profit and loss account and balance sheet of the Company for the period from May 9th, 1996 to December 31st, 1996 is approved.
- 2) The report of the Auditors regarding the same period mentioned above is approved.
- 3) The mandate of the present and existing Directors is confirmed.
- 4) COMPAGNIE DE REVISION is confirmed being the Company's Auditor for a new one year term, until the next Annual General Meeting held in the year 1998.

There being no further item on the agenda, the meeting is closed at 13.00 p.m.

Signature
Chairman

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 1997, vol. 491, fol. 100, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(17821/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

EURESA FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 48.334.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 492, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 1997.

GRANT THORNTON REVISION
ET CONSEILS S.A.

J. Davies

(17822/716/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

EURESAGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 50.052.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 492, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 1997.

GRANT THORNTON REVISION
ET CONSEILS S.A.

J. Davies

(17823/716/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

EURO IMMO INVEST & CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.694.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 1997

Le siège social est transféré au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet à partir du 2 mai 1997.

Pour extrait

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO

B. Georis

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 46, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17825/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

FINANCIERE INVEST S.A., Société Anonyme de droit luxembourg.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 50.391.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 492, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1997.

FINANCIERE INVEST S.A.

Signature

Administrateur

(17829/717/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.3

FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 29.760.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 492, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 1997.

Signature
Gérant

(17827/512/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 15.319.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 492, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 1997.

Signature
Gérant

(17828/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

FINMEDI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.468.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 1997

Le siège social est transféré au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet à partir du 2 mai 1997.

Pour extrait
WOOD, APPLETON, OLIVER & CO
B. Georis

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 46, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17831/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

DEOTEXIS INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

Im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig, am neunundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft DEOTEXIS INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 33.124, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft DEOTEXIS INTERNATIONAL S.A., wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 15. Februar 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial, Nummer 155 vom 10. Mai 1990. Die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 13. August 1990, welche im Mémorial C, Recueil Spécial, Nummer 56 vom 8. Februar 1991, veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um 10.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn John Seil, licencié en sciences économiques, wohnhaft in Contern, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin, Frau Martine Bockler, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmenzähler, Herr Luc Hansen, master of science in international banking and financial studies, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1) Erhöhung des Kapitals um sechzigtausend US Dollar (60.000,- USD), um es von seinem jetzigen Betrag von vierzigtausend US Dollar (40.000,- USD) auf einhunderttausend US Dollar (100.000,- USD) zu erhöhen durch die Ausgabe von eintausend zweihundert (1.200) neuen Aktien mit einem Nennwert von je fünfzig US Dollar (50,- USD), die zum Nennwert ausgegeben werden, sowie Festlegung ihrer Rechte.

2) Zeichnung und Volleinzahlung der eintausend zweihundert (1.200) neuen Aktien durch Herrn Gerold Tebbe, wohnhaft in Monte Carlo.

3) Anpassung von Artikel 5 der Satzungen wie folgt:

«**Art. 5.** Das, gezeichnete Aktienkapital beträgt einhunderttausend US Dollar (100.000,- USD), eingeteilt in zweitausend (2.000) Aktien mit einem Nennwert von je fünfzig US Dollar (50,- USD), welche voll eingezahlt sind.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.»

Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um sechzigtausend US Dollar (60.000,- USD) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von vierzigtausend US Dollar (40.000,- USD) auf einhunderttausend US Dollar (100.000,- USD) zu erhöhen durch die Schaffung und Ausgabe von eintausendzweihundert (1.200) neuen Aktien von je fünfzig US Dollar (50,- USD) Nennwert.

Die Generalversammlung lässt Herrn Gerold Tebbe, Textildesigner, wohnhaft in MC-98000 Monaco, 11 avenue Princesse Grace, zur Zeichnung der neuen Aktien zu. Die anderen Aktionäre verzichten auf ihr Vorzugsrecht.

Zeichnung der Aktien

Die eintausendzweihundert, (1.200) neuen Aktien werden sodann mit dem Einverständnis sämtlicher Aktionäre durch Herrn Gerold Tebbe, vorgenannt,

hier vertreten durch Herrn John Seil, vorgenannt,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Monte-Carlo, am 24. April 1997, gezeichnet.

Sämtliche neuen Aktien wurden voll in bar eingezahlt, sodass der Betrag von sechzigtausend US Dollar (60.000,- USD) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies von dem unterzeichneten Notar festgestellt wurde.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 5 der Satzung abgeändert und erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einhunderttausend US Dollar (100.000,- USD), eingeteilt in zweitausend (2.000) Aktien mit einem Nennwert von je fünfzig US Dollar (50,- USD), welche voll eingezahlt sind.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.»

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, beläuft sich schätzungsweise auf siebzigtausend Luxemburger Franken (70.000,- LUF).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Seil, M. Bockler, L. Hansen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1997, vol. 98S, fol. 49, case 11. – Reçu 21.445 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 15 mai 1997.

F. Baden.

(17807/200/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

DEOTEXIS INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.124.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23 mai 1997.

F. Baden.

(17808/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

GALERIE DE BONNEVOIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 2, rue P. Hentges.
R. C. Luxembourg B 9.193.

Le bilan au 31 janvier 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(17834/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

GAMMA CAPITAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 29.014.

Les bilans et les comptes de profits et pertes aux 31 décembre 1994 et 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 1997, vol. 491, fol. 97, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour la société
N. Reyland
Administrateur

(17835/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

GAMMA CAPITAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 29.014.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 1996

L'Assemblée générale, à l'unanimité, renouvelle le mandat d'administrateur de MM. Jean-Paul Gruslin, domicilié à B-1180 Bruxelles, 31, avenue Ryckmans, Pierre Devondel, domicilié à B-1080 Bruxelles, 24, avenue Feuillien, Nico Reyland, domicilié à L-6136 Junglinster, 18, rue de la Montage, et Louis-Michel Ernould, domicilié à B-1050 Ixelles-Bruxelles, 31, Square des Latins.

Tous acceptent ce nouveau mandat pour l'exercice 1996, avec effet rétroactif.

L'assemblée générale renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes pour prendre fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de l'an 1996.

Pour la société
N. Reyland
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1997, vol. 491, fol. 97, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(17836/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

FLIGHTBOOKERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatre avril.

Par-devant Maître Frank Baden notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réuni:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FLIGHTBOOKERS, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 mars 1997, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Monsieur François Warken, maître en droit, demeurant à Roodt-sur-Syre,

qui désigne comme secrétaire, Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de quarante-quatre-millions six cent soixante-dix-huit mille francs luxembourgeois (44.678.000,- LUF) en vue de porter le capital social de son montant actuel d'un million deux cent douze mille francs luxembourgeois (1.212.000,- LUF) à quarante-cinq millions huit cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (45.890.000,- LUF) par la création de quarante-quatre mille six cent soixante-dix-huit (44.678) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

2. Souscription et libération des quarante-quatre mille six cent soixante-dix-huit (44.678) parts sociales par des apports en nature.

3. Renonciation pour autant que de besoin par les associés à leur droit de souscription préférentiel.

4. Modification de l'article 6 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

II. - Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de quarante-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille francs luxembourgeois (44.678.000,- LUF) en vue de porter le capital social de son montant actuel d'un million deux cent douze mille francs luxembourgeois (1.212.000,- LUF) à quarante-cinq millions huit cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (45.890.000,- LUF) par la création de quarante-quatre mille six cent soixante-dix-huit (44.678) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Souscription et libération

De l'accord de tous les associés, les quarante-quatre mille six cent soixante-dix-huit (44.678) parts sociales sont souscrites et libérées comme suit:

1. Madame Tani Dhamija, conseil de voyages, résidant à Londres, ici représentée par Monsieur François Warken, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, souscrit vingt-deux mille six cent neuf (22.609) parts sociales nouvelles et fait apport à la Société en libération des parts souscrites de cinquante et une (51) actions ordinaires d'une valeur nominale une livre Sterling (1,- GBP), représentant 51% du capital social de SEBIRA HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois de Jersey, enregistrée à Jersey, sous le numéro 49005, ayant son siège statutaire à St. Helier, JE4 8PT, (Jersey), Peter Street, West's Center, West House, et son siège de direction effectif à Londres, ces actions étant évaluées à vingt-deux millions six cent neuf mille francs (22.609.000,-).

2. - ANZ ONE LIMITED, une société établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à St. Helier, Jersey, JE4 8PT, Peter Street, West's Center, West House, enregistrée à Jersey sous le numéro 31519, ici représentée par Monsieur François Warken, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, souscrit deux mille cent vingt et une (2.121) parts sociales et fait apport à la Société en libération des parts souscrites, de:

a) quatre (4) actions ordinaires d'une valeur nominale de une livre Sterling (1,- GBP), représentant 4 % du capital social de SEBIRA HOLDINGS LIMITED, prénommée,

ces actions étant évaluées à un million sept cent soixante-treize mille francs (1.773.000,-).

Cet apport est rémunéré par 1.773 parts sociales nouvelles.

b) deux (2) actions ordinaires d'une valeur nominale de une livre Sterling (1,- GBP), représentant 100 % du capital social de FLIGHT SALES LIMITED, une société de droit britannique, ayant son siège social à Londres, W1P 9HL, 118, Tottenham Court Road, enregistré au Royaume Uni et au Pays de Galles sous le numéro 2428812,

ces actions étant évaluées à trois cent quarante-huit mille francs (348.000,-).

Cet apport est rémunéré par 348 parts sociales nouvelles.

3. ANZ TWO LIMITED, une société établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à St. Helier, Jersey, JE4 8PT, Peter Street, West's Center, West House, enregistrée à Jersey sous le numéro 31520, ici représentée par Monsieur François Warken, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée, souscrit dix-neuf mille neuf cent quarante-huit (19.948) parts sociales et fait apport à la Société en libération des parts souscrites de quarante-cinq (45) actions ordinaires d'une valeur nominale de une livre Sterling (1,- GBP), représentant 45% du capital de SEBIRA HOLDINGS LIMITED, prénommée,

ces actions étant évaluées à dix-neuf millions neuf cent quarante-huit mille francs (19.948.000,-)

Tous les autres associés déclarent renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Il résulte d'un certificat établi par DELOITTE & TOUCHE LONDRES que la valeur des actions apportées est au moins égale à la valeur des quarante-quatre mille six cent soixante-dix-huit (44.678) parts sociales de 1.000,- LUF (mille francs luxembourgeois) émises. Ce certificat restera annexé aux présentes.

La preuve, de la propriété, des actions apportées par lesdits souscripteurs a été apportée au notaire soussigné par une copie certifiée conforme du registre des actionnaires.

Les souscripteurs déclarent qu'ils sont les seuls propriétaires des actions apportées par eux à la Société et qu'il n'y a pas d'empêchement dans leur chef à apporter les actions à la présente Société.

Ils garantissent que les actions apportées à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

En particulier ils garantissent qu'aucune des actions apportées n'est affectée par un droit d'option, droit d'acquérir, droit de préemption, charge, nantissement, privilège ou toute autre forme de sûreté ou charge.

Il résulte d'un avis juridique ci-annexé que les personnes inscrites au registre des actionnaires peuvent transférer les actions inscrites à leur nom librement et sans restriction.

La Société s'engage à faire inscrire sans délai le transfert des actions apportées par les présentes dans le livre des actionnaires des sociétés concernées.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à LUF 45.890.000,- (quarante-cinq millions huit cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois) représenté par 45.890 (quarante-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix) parts de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Madame Tani Dhamija: vingt-trois mille deux cent treize parts sociales	23.213
2. Monsieur Dinesh Dhamija: six cent quatre parts sociales	604
3. Monsieur Darun Dhamija: deux parts sociales	2
4. Monsieur Biren Dhamija: deux parts sociales	2
5. ANZ ONE LIMITED, Jersey: deux mille cent vingt et une parts sociales	2.121
6. ANZ TWO LIMITED, Jersey: dix-neuf mille neuf cent quarante-huit parts sociales	19.948
Total: quarante-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix parts sociales	45.890

Toutes les parts ont été libérées par desapports en nature.»

Suit la traduction anglaise de l'article 6 des statuts:

«**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at LUF 45,890,000,- (forty-five million eight hundred and ninety thousand Luxembourg francs) represented by 45,890 (forty-five thousand eight hundred and ninety) shares of LUF 1,000,- (one thousand Luxembourg francs) each.

The shares have been subscribed as follows by:

Mrs Tani Dhamija: twenty-three thousand two hundred and thirteen shares	23,213
Mr Dinesh Dhamija: six hundred and four shares	604
Mr Darun Dhamija: two shares	2
Mr Biren Dhamija: two shares	2
ANZ ONE LIMITED, Jersey: two thousand one hundred and twenty-one shares	2,121
ANZ two LIMITED, Jersey: nineteen thousand nine hundred and forty-eight shares	19,948
Total: forty-five thousand eight hundred and ninety shares	45,890

All the shares have been paid up by contributions in kind.»

Déclaration

Les parties déclarent que le présent apport d'actions à la Société est fait sous le couvert de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 sur le rassemblement de capitaux.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de cent cinquante mille francs luxembourgeois (150.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Warken, V. Stecker, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1997, vol. 98S, fol. 1, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1997.

F. Baden.

(17832/200/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

FLIGHTBOOKERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1997.

F. Baden.

(17833/200/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

CARENAC INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 40.652.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois GINOPA FINANCE (LUX) S.A., avec siège social à Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 40.652.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures, sous la présidence de Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren,

qui désigne comme secrétaire, Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Louis Bonani, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale pour adopter celle de CARENAC INVESTISSEMENTS S.A., avec modification de l'article premier des statuts.

2. Expression du capital social en francs suisses au cours du jour de l'assemblée, avec abolition de la valeur nominale des actions.

3. Augmentation du capital social tel que résultant de la résolution sub 2. pour le porter au plus fort multiple de dix mille (10.000,-) francs suisses, chaque actionnaire libérant en espèces par action détenue le montant à ce requis.

4. Fixation de la valeur nominale des actions à dix mille (10.000,-) francs suisses par action, avec constatation du nombre des actions nouvelles en résultant et du rapport d'échange entre les actions anciennes et les actions nouvelles, le conseil d'administration étant chargé d'arbitrer les rompus éventuels.

5. Augmentation du capital social tel que résultant de la résolution sub 3. pour le porter à cent vingt-cinq millions (125.000.000,-) de francs suisses, représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions de dix mille (10.000,-) francs suisses chacune, par l'émission du nombre d'actions à ce requis au prix de dix mille (10.000,-) francs suisses, à libérer intégralement en numéraire.

6. Souscription et libération des nouvelles actions par l'actionnaire actuel GINOPA HOLDING S.A., avec siège social à CH-1227 Carouge/Genève (Suisse), l'unique autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

7. Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cent vingt-cinq millions (125.000.000,-) de francs suisses, représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions de dix mille (10.000,-) francs suisses chacune.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société pour adopter celle de CARENAC INVESTISSEMENTS S.A. et par conséquent de modifier l'article premier des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de CARENAC INVESTISSEMENTS S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'exprimer le capital social actuel de dix millions cent quarante mille (10.140.000,-) ECU en francs suisses au cours de change à la date de ce jour, soit un virgule six mille cinq cent quatre-vingt-quatre (1,6584) franc suisse pour un (1) ECU et d'abolir la valeur nominale des actions, ce faisant un capital social de seize millions huit cent seize mille cent soixante-seize (16.816.176,-) francs suisses, représenté par mille quatorze (1.014) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social au plus fort multiple de dix mille (10.000,-) francs suisses, soit d'un montant de trois mille huit cent vingt-quatre (3.824,-) francs suisses, pour le porter à seize millions huit cent vingt mille (16.820.000,-) francs suisses, représenté par mille quatorze (1.014) actions sans désignation de valeur nominale, chaque actionnaire libérant en espèces un montant additionnel de trois virgule sept mille sept cent douze (3,7712) francs suisses par action, ce faisant une libération totale additionnelle de trois mille huit cent vingt-quatre (3.824,-) francs suisses.

Et à l'instant les actionnaires, tels que figurant à la prédite liste de présence, ont déclaré par leurs mandataires qualifiés ci-après, libérer leurs actions au prix préindiqué.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les mille quatorze (1.014) actions sans désignation de valeur nominale ont été libérées intégralement du prédit montant additionnel en numéraire, de sorte que le montant de trois mille huit cent vingt-quatre (3.824,-) francs suisses se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à dix mille (10.000,-) francs suisses, chaque actionnaire recevant une virgule six mille cinq cent quatre-vingt-quatre (1,6584) action nouvelle d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs suisses pour une action ancienne sans désignation de valeur nominale, le conseil d'administration étant chargé d'arbitrer les rompus éventuels.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent huit millions cent quatre-vingt mille (108.180.000,-) francs suisses, pour le porter du montant tel que résultant de la troisième résolution ci-dessus, soit seize millions huit cent vingt mille (16.820.000,-) francs suisses à cent vingt-cinq millions (125.000.000,-) de francs suisses, par la création et l'émission à la valeur nominale de dix mille huit cent dix-huit (10.818) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs suisses chacune, à libérer intégralement en numéraire. Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir de ce jour.

Ensuite GINOPA HOLDING S.A., société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à CH-1227 Carouge/Genève (Suisse),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren,

en vertu d'une procuration annexée à ladite liste de présence, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire.

L'unique autre actionnaire, Monsieur Jean-Noël Burrus, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1222 Vesenaz/Genève (Suisse), 9, rue de Praly,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Angelo De Bernardi, préqualifié,

en vertu d'une procuration annexée à ladite liste de présence, a déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les dix mille huit cent dix-huit (10.818) actions nouvelles ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que le montant de cent huit millions cent quatre-vingt mille (108.180.000,-) francs suisses se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cent vingt-cinq millions (125.000.000,-) de francs suisses, représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions de dix mille (10.000,-) francs suisses chacune.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, les présentes augmentations de capital sont évaluées ensemble à deux milliards six cent vingt-cinq millions quatre cent cinq mille quarante et un (2.625.405.041,-) francs luxembourgeois.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ vingt-six millions six cent mille (26.600.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A. de Bernardi, M-F Kies-Bonani, L. Bonani, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1997, vol. 98S, fol. 44, case 4. – Reçu 26.237.055 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1997.

R. Neuman.

(17837/226/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

CARENAC INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 40.652.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1997.

R. Neuman.

(17838/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

GENERALIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.791.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 55, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Wolff
Président

(17839/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

GIAPA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.756.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GIAPA INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 avril 1997, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Charles Schmit, employé privé, demeurant à Capellen.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué Madame la Présidente prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Augmentation de capital à concurrence de LUF 101.000.000,- pour le porter de LUF 1.250.000,- à LUF 102.250.000,- par la création, l'émission et la souscription de 101.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune à libérer intégralement par des versements en espèces.

2. - Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à LUF 102.250.000,- divisé en 102.250 actions de LUF 1.000,- chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent un millions de francs luxembourgeois (LUF 101.000.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à cent deux millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 102.250.000,-), par la création, l'émission et le souscription de cent un mille (101.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des cent un mille (101.000) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, la société FIDUCIARIA VERGA, ayant son siège à Via Lavizzari 4, (Angolo Via Canonica), CH-6900 Lugano.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes la société FIDUCIARIA VERGA, prédésignée, ici représentée par Madame Luisella Moreschi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Lugano, le 19 avril 1997, laquelle a déclaré par sa représentante susnommée, souscrire aux cent un mille (101.000) actions nouvellement créées.

Le souscripteur a versé l'intégralité de sa souscription en espèces, si bien que la somme de cent un millions de francs luxembourgeois (LUF 101.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent deux millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 102.250.000,-), divisé en cent deux mille deux cent cinquante (102.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des résolutions qui précèdent, s'élève approximativement à un million cent vingt-quatre mille francs luxembourgeois (LUF 1.124.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Schieres, C. Schmit, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 1997, vol. 98S, fol. 37, case 1. – Reçu 1.010.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 1997.

C. Hellinckx.

(17840/215/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

GIAPA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 58.756.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1997.

C. Hellinckx.

(17841/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

IMPRIMERIE JOSEPH BEFFORT, Société en nom collectif.

Rapport de la réunion des associés du lundi 19 mai 1997 à 19.00 heures à Schrodweiler

Présents: Mesdames Christiane Yogeshwar-Chomé, Josette Leibfried, Marguerite Simonos-Leibfried et Monsieur Jacques Chomé, tous associés.

Suite à la lettre de la CAISSE DE PENSION DES EMPLOYES PRIVES, datée du 5 mai 1997 et la lettre de Monsieur Alphonse Scholzen, gérant technique, datée du 15 mai 1997, les associés prennent acte du fait que Monsieur Scholzen est en retraite d'invalidité depuis le 1^{er} mai 1997 et prennent acte de la décision de Monsieur Scholzen de renoncer à l'exercice de la fonction de gérant-directeur à partir de la même date.

Ils décident de révoquer avec effet immédiat toutes procurations données à Monsieur Scholzen.

Ils décident en outre que la société peut dorénavant être engagée:

- par la signature conjointe de deux associés ou pour des opérations qui ne dépassent pas un montant de 500.000,- francs;

- par la signature individuelle d'un des associés.

Ils décident d'enregistrer et de déposer la présente conformément à la loi.

Le 19 mai 1997.

Signatures

Les associés

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17859/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

GÖTA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.444.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 1997, vol. 492, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1997.

Signature.

(17843/282/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

GÖTA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.444.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 1997

L'assemblée générale reconduit le mandat des administrateurs:

M. Lennart Nyberg;

M. Roland Rydin;

M. Ingemar Strömberg;

pour une durée d'un an.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 1998 qui aura à statuer sur l'exercice de l'an 1997.

L'assemblée générale nomme comme réviseur d'entreprises indépendant la société COOPERS & LYBRAND.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 1998 qui aura à statuer sur l'exercice de l'an 1997.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 1997, vol. 492, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17844/282/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

GRASSETTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 38.674.

Extrait d'une résolution du Conseil d'Administration du 21 mars 1997

Le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Francesco Aloisi, administrateur de société, demeurant Via Palo Laziale, I-00055 Ladispoli (Rome) aux fonctions d'administrateur-délégué autorisé par sa seule signature à engager la société sans limitation.

Luxembourg, le 21 mai 1997.

Pour extrait conforme
ARTHUR ANDERSEN, Société Civile
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 492, fol. 57, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(17846/501/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

HENICADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.623.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 1997

Le siège social est transféré au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet à partir du 2 mai 1997.

Pour extrait
WOOD, APPLETON, OLIVER & CO
B. Georis

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 46, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17858/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

GOLF IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1997, vol. 492, fol. 14, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1997.

Pour la société
Signature

Un mandataire

(17845/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

HARLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 26.136.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 492, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 1997.

Signature
Gérant

(17852/512/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

HARMONY GOLD FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 32.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 56, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG

Signatures

(17853/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

HARMONY GOLD FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 32.578.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 10 avril 1997

Nominations:

L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs, Messieurs Ahmed Agrama, Frank Agrama, Paul Gengler, Raymond Kirsch, Leonard Rosman et Pierre Schmit, ainsi que Madame Marie-Paule Weides et le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Joseph Winandy, pour une nouvelle période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale en l'an 1998.

Pour la Société

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 56, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17854/012/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

**HCA INTERNATIONAL REAL ESTATE PARTICIPATIONS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Herr A. Koch kündigt das Domizilverhältnis der Gesellschaft mit Wirkung zum 15. Mai 1997.

Am 15. Mai 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 48, case 10. – Reçu 500 francs.

A. Koch.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17855/567/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

**HCA INTERNATIONAL REAL ESTATE PARTICIPATIONS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Herr A. Koch legt sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 15. Mai 1997 nieder.

Am 15. Mai 1997.

A. Koch.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 48, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17856/567/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

HEDGE CROWN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 25.125.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 492, fol. 56, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

. Report à nouveau LUF (584.521,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1997.

Signature.

(17857/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

**IEMAM-INDOSUEZ EMERGING MARKETS ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. IAMEM, INDOSUEZ ASSET MANAGEMENT EMERGING MARKETS S.A., Société Anonyme).**

Registered office: Luxembourg.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the thirtieth of April.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of INDOSUEZ ASSET MANAGEMENT EMERGING MARKETS S.A. (IAMEM), having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed established by Maître Edmond Schroeder, notary, residing in Mersch, on the 6th of December 1996, not yet published.

The meeting was opened at 11.00 a.m.

Mr Robert Klopp, private employee, residing in Leudelange, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Karin Wagner-Rollinger, private employee, residing in Mondcrange.

The meeting elected as scrutineer Mrs Catherine Hass-Bernard, private employee, residing in Sanem.

The Chairman declared and requested the notary to state:

That the agenda of the meeting is the following:

Change of the denomination of the company in

IEMAM - INDOSUEZ EMERGING MARKETS ASSET MANAGEMENT S.A.

Amendment of article 1 of the Articles of Incorporation.

Acceptance of the resignation of Mr Bernard Simon-Barboux and Mr Jean-Claude Kaltenbach as Directors;

Appointment of Mr Eduardo Wurzman as new Director.

That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies, will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

That the whole corporate capital of two hundred thousand U.S. dollars (200,000.- USD), represented by two thousand (2,000) shares of one hundred U.S. dollars (100.- USD) each, being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have been duly convened and informed of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions.

First resolution

The meeting decides to change the denomination of the company in IEMAM - INDOSUEZ EMERGING MARKETS ASSET MANAGEMENT S.A., so that Article one of the Articles of Incorporation will forthwith read as follows:

Art. 1. There exists a corporation (the «Corporation») in the form of a société anonyme under the name of IEMAM - INDOSUEZ EMERGING MARKETS ASSET MANAGEMENT S.A.

Second resolution

The meeting accepts the resignation of Mr Bernard Simon-Barboux and Mr Jean-Claude Kaltenbach as directors.

Third resolution

The meeting appoints as new director Mr Eduardo WURZMAN, private employee, residing at London, 22, Leadenhall Street 22, whose mandate shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2001.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the above-named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDOSUEZ ASSET MANAGEMENT EMERGING MARKETS S.A. (IAMEM), avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 6 décembre 1996, non encore publié.

La séance est ouverte à onze heures, sous la présidence de Monsieur Robert Klopp, employé privé, demeurant à Leudelange,

qui désigne comme secrétaire, Madame Karin Wagner-Rollinger, employée privée, demeurant à Mondrange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Catherine Kass-Bernard, employée privée, demeurant à Sanem.

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Changement de la dénomination de la société en:

IEMAM - INDOSUEZ EMERGING MARKETS ASSET MANAGEMENT S.A.

- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

- Acceptation de la démission de deux Administrateurs MM Bernard Simon-Barboux et Jean-Claude Kaltenbach.

- Nomination d'un nouvel Administrateur: M. Eduardo Wurzman.

Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence et les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Que l'intégralité du capital social de deux cent mille U.S. dollars (200.000,- USD), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent U.S. dollars (100,- USD) chacune, présent ou représenté à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en IEMAM - INDOSUEZ EMERGING MARKETS ASSET MANAGEMENT S.A., de sorte que l'article premier des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de IEMAM - INDOSUEZ EMERGING MARKETS ASSET MANAGEMENT S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Bernard Simon-Barboux et Jean-Claude Kaltenbach comme administrateurs.

Troisième résolution

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur Monsieur Eduardo Wurzman, employé privé, demeurant à Londres, 22, Leadenholl Street 22, son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Klopp, K. Rollinger, C. Bernard, Fr. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mai 1997, vol. 832, fol. 62, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mai 1997.

F. Kessler.

(17860/226/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

IEMAM-INDOSUEZ EMERGING, MARKETS ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mai 1997.

F. Kessler.

(17861/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

INTER REPUBLIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 39.821.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 1997 que:

1. L'assemblée décide de transférer le siège de la société du 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg au 21-25, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. L'assemblée prend note de la démission de Monsieur Speelman et de Monsieur Mulder de leurs fonctions d'administrateurs de la société. L'assemblée considère que cette démission prend effet à la date de l'assemblée.

3. L'assemblée élit aux fonctions d'administrateurs de la société en remplacement des administrateurs démissionnaires, Madame Malou Faber, Maître en droit, demeurant à Bergem (Luxembourg) et Monsieur Alan Clingman, homme d'affaires, demeurant à New York (Etats-Unis d'Amérique).

Leur mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en l'an 1999.

Luxembourg, le 22 mai 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 492, fol. 58, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(17862/317/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

INTERSPAR VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 8.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 56, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERSPAR VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG

Signatures

(17863/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

INTERSPAR VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 2, place de Metz.

H. R. Luxemburg B 8.558.

Auszüge aus den Beschlüssen der ordentlichen Hauptversammlung vom 2. Mai 1997

Die Amtszeit von Herrn Ole Valentin Hjorth endet mit dem Schluss der ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 1997.

Die Hauptversammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Raymond Kirsch, Generaldirektor, Vorsitzender des Vorstands der BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, zum 2. Mai 1997 zur Kenntnis.

Des weiteren bestätigt die Hauptversammlung die Wahl in den Verwaltungsrat von Herrn Jean-Claude Finck, Direktor, Mitglied des Vorstands der BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, zum 2. Mai 1997. Das Mandat von Herrn Finck endet mit dem Schluss der ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 1998.

Zudem bestätigt die Hauptversammlung die am 14. März 1997 vorgenommene Ersatzwahl in den Verwaltungsrat von Herrn Jean-Luc Enguehard, Geschäftsführender Direktor der CDC-GESTION, Paris, als Nachfolger von Herrn Olivier Maumus, Direktor der CDC-GESTION, Paris.

Das Mandat der folgenden Mitglieder der Verwaltungsrates, deren Amtszeit mit dem Schluss dieser Hauptversammlung endet, wird für ein Jahr bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 1998 verlängert:

Jean-Luc Enguehard;
Thijmen G. Korver;
Jörg-Peter Lühmann;

Francisco Palomar;
 Friedhelm Schaperjahn;
 Erich Wichmann;
 Horst Zirener;
 Karl-Olav Hovden;
 Dr Wolfram Littich;
 Eusebio Morales;
 Giampiero Pasquali;
 Miroslav Stehlik;
 Freddy Van den Spiegel.

Die Prüfungsgesellschaft TREUARBEIT, Société Civile, Experts- comptables, mit dem Sitz in Luxemburg, wird für die laufende Rechnungsperiode mit der Buch- und Abschlussprüfung der Gesellschaft sowie mit der Abschlussprüfung des INTERSPAR-FONDS beauftragt.

Für INTERSPAR VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A.
 BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
 LUXEMBOURG
 Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 56, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17864/012/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

ISOCELIS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 48.269.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 1997

Le siège social est transféré au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet à partir du 2 mai 1997.

Pour extrait
 WOOD, APPLETON, OLIVER & CO
 B. Georis

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 46, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17865/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

ISOPIPE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue J.-B. Fresez.
 R. C. Luxembourg B 54.753.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 54, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1997.

Signature.

(17866/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

LOGISTEC ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.
 R. C. Luxembourg B 59.067.

Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 6 mai 1997

En date du 6 mai 1997 à 11.00 heures du matin, les administrateurs de la société LOGISTEC ENGINEERING S.A. se sont réunis en Conseil d'Administration sur la demande de M. Antonio Tavares et de M. Toussaint Leca, administrateurs.

Les administrateurs, MM. Tavares et Leca, sont présents; M. Da Silveira Pinheiro vote par fax.

Etait à l'ordre du jour:

1) La conversion de la totalité des actions nominatives en actions au porteur.

2) Délégation du conseil d'administration en faveur de M. Antonio Tavares de tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière, et en particulier lui accorder le droit de signature unique sur les comptes.

Ces décisions ayant été acceptées à l'unanimité, la réunion du Conseil d'Administration est levée à 11.30 heures par décision du président.

Luxembourg, le 6 mai 1997.

M. A. Tavares M. T. Leca M. S. S. Da Silveira Pinheiro

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 55, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17876/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

IT-PLUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.750.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 1997

Le siège social est transféré au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet à partir du 2 mai 1997.

Pour extrait

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO
B. Georis

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 46, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17867/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

LAMBSDORFF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.860.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 1997

Le siège social est transféré au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet à partir du 2 mai 1997.

Pour extrait

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO
B. Georis

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 46, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17869/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

LARAPERMO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.832.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 1997

Le siège social est transféré au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet à partir du 2 mai 1997.

Pour extrait

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO
B. Georis

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 46, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17873/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

L & N, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.677.

Société créée en 1993, le 1^{er} juillet par-devant Maître Jacqueline Hansen-Peffer, notaire de résidence à Capellen. Inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.677.

—
Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- Le siège social de la société est transféré à L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg à partir de ce jour. Fait et passé à Bettembourg, date qu'en tête des présentes.

M. Laurette E. Nucci

Enregistré à Capellen, le 21 mai 1997, vol. 132, fol. 23, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(17874/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

LOCATION INFORMATIQUE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 1997.

E. Schlessler.

(17875/227/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

LUXCASH ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 33.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 56, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXCASH ADVISORY S.A.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG

Signatures

(17877/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

LUXCASH ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 33.519.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 1997

L'Assemblée confirme la cooptation par le Conseil d'Administration de Madame Ingrid Stevens, Administrateur de la Société de Bourse STEVENS & CO et de Monsieur Guy Zimmer, Administrateur-délégué de la STEVENS, ZIMMER & LAWAISSE S.A., en remplacement de MM. Jean Brucher, Avocat à la Cour, Jean-Pierre de Rijcke, Administrateur de la COMPAGNIE DE GESTION (LUXEMBOURG) S.A. et Jacques Lechien, Administrateur-délégué de la COMPAGNIE DE GESTION (LUXEMBOURG) S.A., démissionnaires.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination au Conseil d'Administration des membres suivants:

M. Raymond Kirsch;
M. Michel Birel;
M. Jean Fell;
M. Henri Germeaux;
M. Alphonse Sinnes;
M. Armand Weis;
M. Jean-Paul Kraus;
M. Gilbert Ernst;
M. Jean-Claude Finck;
M. Guy Rosseljong;
Mme Ingrid Stevens;
M. Guy Zimmer.

Les Administrateurs sont élus pour un terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale en l'an 1998.

Le mandat du commissaire venant également à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Monsieur Georges Gudenburg, Maître en droit, pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale en l'an 1998.

Pour LUXCASH ADVISORY S.A.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 56, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17878/012/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

PAUMARVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 10, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 9.507.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 492, fol. 56, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat de l'exercice	LUF 20.604.748,-
Affectation à la réserve légale	LUF (1.030.237,-)
Report à nouveau	LUF 19.574.511,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 1997.

Signature.

(17895/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

MARKETING & FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 42.553.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1997, vol. 492, fol. 14, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mai 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(17879/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

MATCHLINE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 52.720.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 492, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mai 1997.

P.J. Milne.

(17880/512/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

MATIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1A, rue du Saint Esprit.
R. C. Luxembourg B 29.515.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 1997

L'assemblée prend connaissance de la démission de Messieurs Jacques Tordoor, Emile Schneider et Guy Glesener de leur poste d'Administrateur de la société et de UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A. de son poste de Commissaire de la société et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1475 Luxembourg, 1A, rue du Saint Esprit;

- BLASCHETTE NOMINEES LTD, c/o 1A, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg;

- MARDASSON NOMINEES LTD, c/o 1A, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg;

et comme nouveau commissaire:

- BAYARD (LUXEMBOURG) ADMINISTRATION LTD, c/o 1A, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-1475 Luxembourg, 1A, rue du Saint Esprit.

Pour copie conforme

BLASCHETTE NOMINEES LTD. MARDASSON NOMINEES LTD.

Administrateur

Administrateur

Signatures

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 54, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17881/531/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

ORIENTRADE LTD, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 41.650.

Suivant une décision d'une assemblée générale extraordinaire en date du 9 mai 1997, le gérant, Monsieur Zoltan Huba a été remplacé par:

Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à Junglinster/Luxembourg comme gérant avec pouvoir de signature individuelle,

avec date effective au 9 mai 1997.

L'assemblée a donné décharge pleine et entière au gérant sortant pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 9 mai 1997.

ORIENTRADE LTD, G.m.b.H.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 48, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17890/567/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

MEATPACKERS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.407.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 1997

Le siège social est transféré au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet à partir du 2 mai 1997.

Pour extrait
WOOD, APPLETON, OLIVER & CO
B. Georis

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 46, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17882/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

MEMOGEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.534.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MEMOGEST HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 41.534 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 septembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 622 du 28 décembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 74 du 17 février 1997.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Marcello Ferretti, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Sandrine Citti, employée de banque, demeurant à Thionville.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Albert Pennacchio, employé de banque, demeurant à Mondercange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de ITL en USD.
2. Conversion au cours de change de 1702,12 ITL pour 1,- USD du capital social de ITL 8.000.000.000,- en USD 4.700.000,-.
3. Conversion des huit cents (800) actions existantes en huit cents (800) actions libellées en USD, d'une valeur nominale de USD cinq mille huit soixante-quinze (5.875,- USD).
4. Modification subséquente des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de Lires italiennes en US dollars au cours de change de 1,- USD = 1702,12766 ITL.

Le capital social de huit milliards de lires italiennes (8.000.000.000,- ITL) est ainsi converti en quatre millions sept cent mille US dollars (4.700.000,- USD).

Les huit cents (800) actions d'une valeur nominale de dix millions de Lires italiennes (10.000.000,- ITL) chacune sont échangées contre huit cents (800) actions d'une valeur nominale de cinq mille huit cent soixante-quinze US dollars (5.875,- USD) chacune, lesquelles sont attribuées aux actionnaires actuels en proportion de leur participation dans la société.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à l'échange des actions.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre millions sept cent mille US dollars (4.700.000,- USD) représenté par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de cinq mille huit cent soixante-quinze US dollars (5.875,- USD) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à dix-sept millions six cent vingt-cinq mille US dollars (17.625.000,- USD) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq mille huit cent soixante-quinze US dollars (5.875,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Ferretti, S. Citti, A. Pennacchio, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1997, vol. 98S, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 1997.

F. Baden.

(17883/200/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

MEMOGEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1997.

F. Baden.

(17884/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

NERI INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.648.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 1997

Le siège social est transféré au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet à partir du 2 mai 1997.

Pour extrait
WOOD, APPLETON, OLIVER & CO
B. Georis

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 46, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17888/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

METACOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Mamer/Holzem, 24, route de Capellen.
R. C. Luxembourg B 25.738.

Le bilan et l'annexe aux 31 décembre 1994 et 31 décembre 1995 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 54, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Signature.

(17885/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

N.C.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le sept mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Marie-Paule Von Graes, retraitée, demeurant L-4395 Pontpierre, 3, rue de Mondercange; et
2. Madame Jacinta Da Rocha, employée privée, demeurant à L-3961 Ehlinge/Mess, 47H, rue des Trois Cantons.

Lesquels comparantes déclarent être les seuls associées de la société à responsabilité limitée N.C.C., S.à r.l., avec siège social à Bertrange, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen, en date du 8 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 650 du 14 décembre 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 18 mars 1997, non encore publiés,

dont le capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-) chacune, est réparti comme suit:

1. Madame Marie-Paule Von Graes, préqualifiée, quatre-vingts parts sociales	80
2. Madame Jacinta Da Rocha, préqualifiée, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Lesquelles comparantes prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Madame Marie-Paul Von Graes, préqualifiée, cède ses quatre-vingts (80) parts sociales à Madame Jacinta Da Rocha, également préqualifiée, ici présente, ce acceptant, pour le prix de quatre cent mille francs (400.000,-), ce dont quittance.

Madame Jacinta Da Rocha, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérante de ladite société, déclare accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du code civil n'est plus nécessaire.

Suite à cette cession de parts sociales, les articles six, sept et huit des statuts ont désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune.»

«**Art. 7.** Les parts sociales sont intégralement libérées.

Elle sont toutes détenues par Madame Jacinta Da Rocha, employée privée, demeurant à Ehlinge/Mess.»

«**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales ne peuvent être cédées à un non-associés qu'avec le consentement des co-associés. Elles ne peuvent être cédées à un non-associé pour cause de mort que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.»

Les associés décident de modifier l'article premier des statuts qui a désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.»

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-P. Von Graes, J. Da Rocha et F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 1997, vol. 832, fol. 66, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mai 1997.

F. Kessler.

(17886/219/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

N.C.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mai 1997.

F. Kessler.

(17887/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

NEWTOWN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 32.679.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 1997

Le siège social est transféré au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet à partir du 2 mai 1997.

Pour extrait
WOOD, APPLETON, OLIVER & CO
B. Georis

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 46, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.
(17889/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

**OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.132.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 1997

Le siège social est transféré au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet à partir du 15 mai 1997.

Pour extrait
A. Urreiztieta

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 46, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.
(17893/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

PARUSUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.799.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 1997

Le siège social est transféré au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet à partir du 2 mai 1997.

Pour extrait
WOOD, APPLETON, OLIVER & CO
B. Georis

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 46, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.
(17894/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

ORIFLAME EASTERN EUROPE S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg.

—
In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the second of May.
Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Has appeared:

Mr Daniel Feller, fondé de pouvoir, residing in Fouches/Belgium,
acting in the name of ORIFLAAE EASTERN EUROPE S.A.,
a holding company with its registered office in Luxembourg,
pursuant to the decision of the board of directors dated on the 25th of April 1997,
whereof an except of the minute of the meeting is annexed to this deed.

The appearing person declared and required the notary to act that:

1. - The company ORIFLAME EASTERN EUROPE S.A. was incorporated by deed of the undersigned notary on the 29th of June 1990, published in the Mémorial C number 469 of the 17th of December 1990, and whose Articles of Incorporation have been amended:

- on the 7th of September 1990 by a deed published in the Mémorial C number 379 of the 15th of October 1990,
- on the 3rd of July 1991 by a deed published in the Mémorial C number 470 of the 24th on December 1991,
- on the 11th of November 1991 by a deed published in the Mémorial C number 164 of the 25th of April 1992,
- on the 16th of July 1992 by a deed published in the Mémorial C number 533 of the 19th of November 1992,
- on the 13th of November 1992 by a deed published in the Mémorial C number 56 of the 5th of February 1993,
- on the 11th of May 1993 by a deed published in the Mémorial C number 362 of the 10th of August 1993,
- on the 29th of June 1993 by a deed published in the Mémorial C number 421 on the 13th of September 1993,
- on the 13th of April 1994, by a deed published in the Mémorial C number 137 of the 31st of August 1994;

- on the 9th of May 1995 by a deed published in the Mémorial C number 404 of the 24th of August 1995, and
- on the 21st of November 1996, by a deed published in the Mémorial C number 63 on the 11th of February 1997.

2. - According to article 5 of the Articles of Incorporation, amended by a deed of the undersigned notary on the 9th of May 1995, the authorized capital of the company is fixed at twelve million GBP (12,000,000.- GBP) and all powers have been granted to the board of directors to render effective such authorized capital as a whole at once, by successive portions, or by continuous issues.

3. - By deed of the undersigned notary dated on the 21st of November 1996, the capital has been increased up to ten million four hundred seventy thousand six hundred and forty-five GBP ninety-five pennys (10,470,645.95 GBP), represented by ten million four hundred and forty-nine thousand seven hundred and ninety-nine shares (10,449,799) of no par value.

Pursuant to the decision of the board of directors taken in its meeting dated on the 25th of April 1997.

Eleven thousand six hundred new shares (11,600) have been issued.

Mr Daniel Feller declares that these new shares have been fully paid up, the issue price being one pound sterling (1.- GBP) per share.

Proof was given to the undersigned notary that the amount of eleven thousand six hundred GBP (11,600.- GBP) has been paid up in cash and made available to the corporation what is expressly certified by the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The share capital is fixed at ten million four hundred eighty-two thousand two hundred and forty-five GBP Sterling ninety-five pennys (10.482.245,95 GBP), represented by ten million four hundred and sixty-one thousand three hundred and ninety-nine shares (10.461.399) of no par value.

Expenses

The expenses, costs, remunerations of charges in any form whatever concerning this increase of capital are estimated at approximately forty thousand Luxembourg francs (40,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le deux mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Daniel Feller, fondé de pouvoir, demeurant à Fouches/Belgique, agissant au nom de ORIFLAME EASTERN EUROPE S.A., une société anonyme holding avec siège social à Luxembourg, conformément à une décision du Conseil d'Administration datée du 25 avril 1997, dont un extrait du procès-verbal de la réunion est annexé au présent acte.

Le comparant a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. - La société ORIFLAME EASTERN EUROPE S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 juin 1990, publié au Mémorial C, numéro 469 du 17 décembre 1990, et dont les statuts ont été modifiés,

- le 7 septembre 1990 suivant acte publié au Mémorial C, numéro 379 du 15 octobre 1990,
- le 3 juillet 1991 suivant acte publié au Mémorial C, numéro 470 du 24 décembre 1991,
- le 11 novembre 1991, suivant acte publié au Mémorial C, numéro 164 du 25 avril 1992,
- le 16 juillet 1992, suivant acte publié au Mémorial C, numéro 533 du 19 novembre 1992,
- le 13 novembre 1992, suivant acte publié au Mémorial C, numéro 56 du 5 février 1993,
- le 11 mai 1993, suivant acte publié au Mémorial C, numéro 362 du 10 août 1993,
- le 29 juin 1993, suivant acte publié au Mémorial C, numéro 421 du 13 septembre 1993,
- le 13 avril 1994, suivant acte publié au Mémorial C, numéro 137 du 31 août 1994;
- le 9 mai 1995, suivant acte publié au Mémorial C, numéro 404 du 24 août 1995, et
- le 21 novembre 1996, suivant acte publié au Mémorial C numéro 63 du 11 février 1997.

2. - Conformément à l'article 5 des statuts, modifiés par acte du notaire sous signé en date du 9 mai 1995, le capital autorisé de la société est fixé à douze millions GBP (12.000.000.- GBP) et tous les pouvoirs ont été accordé au Conseil d'Administration pour réaliser ce capital autorisé en une fois ou par tranches.

3. - Suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 novembre 1996, le capital social a été augmenté à dix millions quatre cent soixante-dix mille six cent quarante-cinq GBP quatre-vingt-quinze pennys (10.470.645,95 GBP), représenté par dix millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf actions (10.449.799), sans désignation de valeur nominale.

Conformément à une décision du Conseil d'Administration prise dans sa séance du 25 avril 1997, onze mille six cents actions (11.600) nouvelles ont été émises.

Monsieur Daniel Feller déclare que ces nouvelles actions ont été entièrement libérées, le prix d'émission étant d'un GBP (1,- GBP) par action.

Il a été justifié au notaire soussigné que la somme de onze mille six cents GBP (11.600,- GBP) a été versée en numéraire et mise à la disposition de la société, ce que le notaire soussigné certifie expressément.

Suite à cette augmentation de capital le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

Art. 5. Premier paragraphe. Le capital social est fixé à dix millions quatre cent quatre-vingt-deux mille deux cent quarante-cinq GBP quatre-vingt-quinze pennys (10.482.245,95 GBP), représenté par dix millions quatre cent soixante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf actions (10.461.399), sans désignation de valeur nominale.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, relatif à la présente augmentation de capital, est estimé approximativement à quarante mille francs luxembourgeois (40.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Feller, Fr. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mai 1997, vol. 932, fol. 61, case 11. – Reçu 6.621 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 mai 1997.

F. Kessler.

(17891/219/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

ORIFLAME EASTERN EUROPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 mai 1997.

F. Kessler.

(17892/219/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

POOL POSITION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.859.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 1997

Le siège social est transféré au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet à partir du 2 mai 1997.

Pour extrait

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO

B. Georis

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 46, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17896/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

PRESIDENTIAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R. C. Luxembourg B 22.569.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 492, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 1997

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig;
- M. Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, Luxembourg;
- M. Fernand Kartheiser, expert-comptable, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

(17897/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

PRESTA-SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 11, rue de Koerich.
R. C. Luxembourg B 49.961.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Capellen, le 21 mai 1997, vol. 132, fol. 23, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1997.

PRESTA-SERVICES, S.à r.l.

Signature

(17898/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

RAMTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.777.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 1997

Le siège social est transféré au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet à partir du 2 mai 1997.

Pour extrait

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO

B. Georis

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 46, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17899/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997.

ROFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze mai.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège à Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-déléguée Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Brouch/Mersch.

2. VECO TRUST S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-déléguée Madame Luisella Moreschi, prénommée.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ROFIN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième mardi du mois de mai à quatorze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1998.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., prédésignée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2) VECO TRUST S.A., prédésignée, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Le comparant sub. 1 est désigné fondateur; le comparant sub. 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-deux mille francs luxembourgeois (LUF 52.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a. Madame Luisella Moreschil, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.
- b. Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Fentange.
- c. Mademoiselle Sandrine Klusa, employée privée, demeurant à Hagondange.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

VECO TRUST S.A., ayant son siège à Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé. L. Moreschi, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 98S, fol. 73, case 8. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1997.

C. Hellinckx.

(17946/215/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 1997.